

La web-conférence démarrera dans quelques instants

LA SEMAINE POUR LES
ALTERNATIVES
AUX PESTICIDES

20 AU 30
MARS 2026



Paielements pour la santé environnementale et humaine

La valorisation des services rendus par les pratiques agroécologiques

Webinaire – Lundi 23 mars 2026 – de 13h à 14h30



LA SEMAINE POUR LES
ALTERNATIVES
AUX PESTICIDES

20 AU 30
MARS 2026



Paielements pour la santé environnementale et humaine

La valorisation des services rendus par les pratiques agroécologiques

Webinaire – Lundi 23 mars 2026 – de 13h à 14h30



Quelques règles pour le webinar

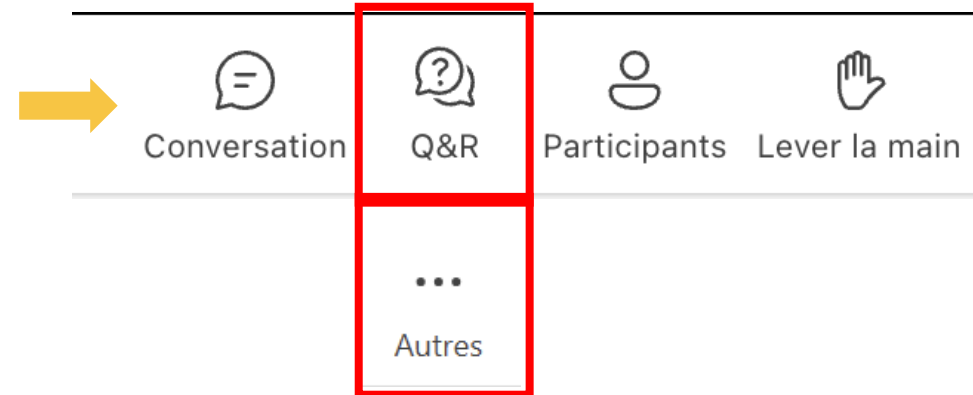
Replay
disponible
après la session

Audio

- Seuls les intervenants peuvent prendre la parole
- Vous pouvez adresser vos questions et remarques par écrit

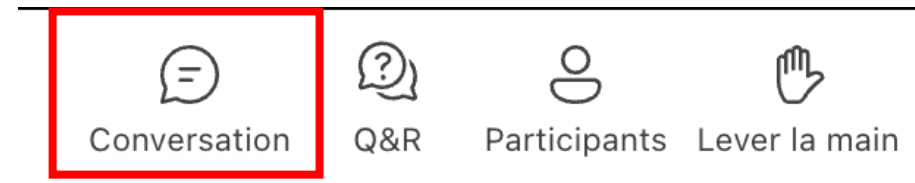
Posez une question aux intervenants

- avec l'interface « Q&R » en haut de l'écran ou « Autres » si le « Q&R » n'apparaît pas



Signalez un problème technique

- Utilisez l'interface « Chat » en haut de l'écran



SOLAGRO

40 ans d'expertise au service des transitions écologiques :

Énergie

Climat

Agriculture

Alimentation



3 métiers : Ingénierie-conseil, Recherche-prospective, Diffusion et partage des savoirs

Déroulé du webinar

13h-14h30

1. Introduction au concept de PSE

- Aurélien Chayre - Solagro

2. PSE et Protection de la ressource en eau

- Loïc Météron - Agence de l'Eau Artois Picardie

3. Expérimentation de PSE-Santé

- Mathilde Noël - Douaisis Agglo
- Mathilde Ducro - Solagro

4. Santé et transition agroécologique, le rôle des mutuelles

- Martin Rieussec-Fournier - Association des mutuelles pour la santé planétaire

Questions / réponses

LA SEMAINE POUR LES
ALTERNATIVES
AUX **PESTICIDES**

20 AU 30
MARS 2026



Paielements pour la santé environnementale et humaine

La valorisation des services rendus par les pratiques agroécologiques

1. Introduction au concept de PSE

*Un dispositif pour valoriser des pratiques agroécologiques
rendant des services à l'environnement et à la santé humaine*



Aurélien Chayre

*Chef de projets
Agroécologie-
Biodiversité à Solagro*

Services écosystémiques et environnementaux

Services écosystémiques
« *Ce que la nature fait pour nous* »

Bénéfices produits par la **nature**
Processus spontanés ou écologiques



Le Jardin d'Éden (Rubens et Brueghel l'Ancien)

Services environnementaux
« *Ce que nous faisons pour aider la nature à continuer à bien fonctionner* »

Actions volontaires de l'homme, en particulier **agricoles**, ayant un impact positif sur l'environnement



Les services environnementaux

Services environnementaux

« *Ce que nous faisons pour aider la nature à continuer à bien fonctionner* »

En agriculture, 2 approches coexistent dans les dispositifs PSE :

Financer le **maintien** de pratiques qui rendent déjà des services, par exemple :

- Avoir une bonne **couverture du sol**
- Avoir des **haies** et les gérer durablement
- Utiliser **peu de pesticides**

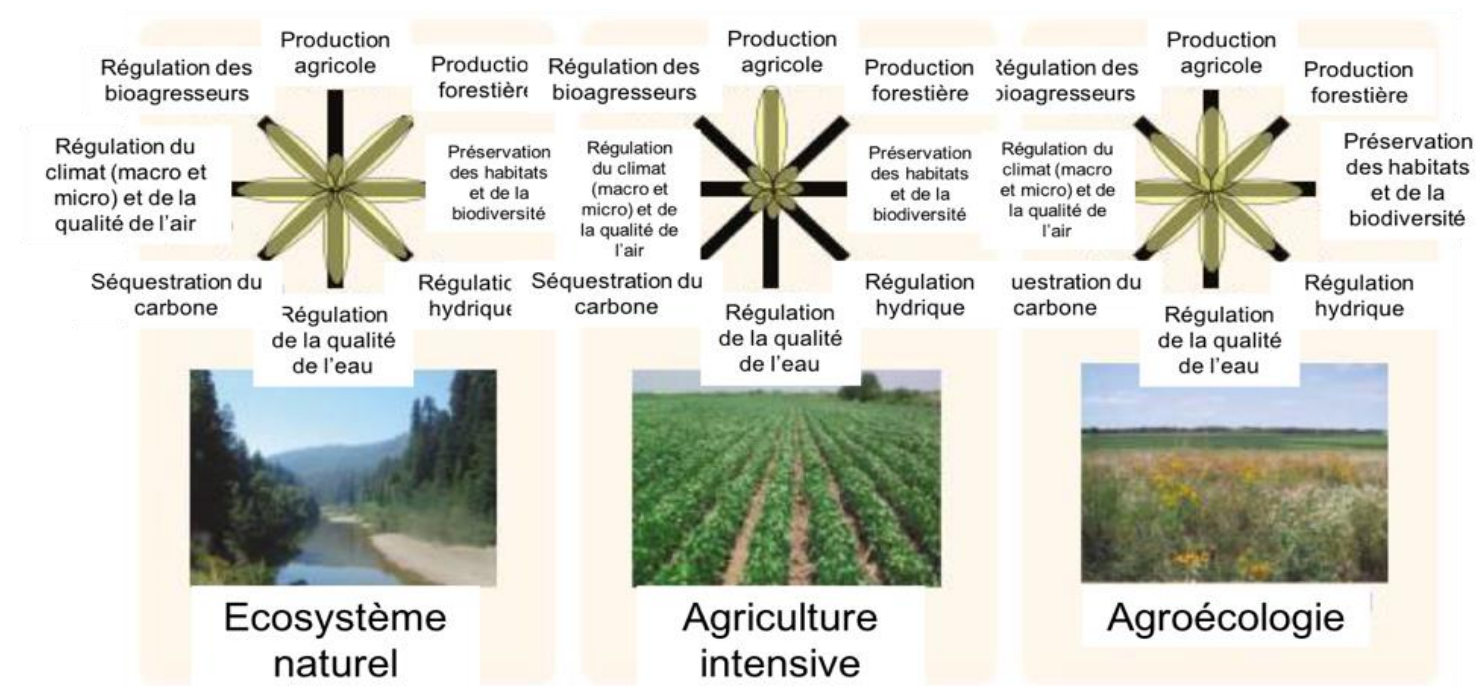
Financer des **évolutions** de pratiques pour rendre plus de services, par exemple :

- **Augmenter** la couverture du sol
- **Planter** des haies
- Mieux **entretenir** ses haies
- **Utiliser moins** de pesticides



Un service ou des services ?

Notion de bouquets de services



Source: Foley A et al, 2005. Global Consequences of Land Use. Science (New York, N.Y.). 309. 570-4. 10.1126/science.1111772.

Revenu des agriculteurs =

- majoritairement tiré de la **production agricole**
- *+ aides de soutien de ce revenu par la PAC*
- *+ compensation du manque à gagner (MAEC, aides bio) si perte de production quand **optimisation des autres services***

Principe du PSE = payer les services environnementaux rendus = **donner une valeur (€) à ces services** (logique différente de la compensation du manque à gagner)

Les paiements pour services environnementaux (PSE)

Pour mettre en œuvre des PSE

doit rencontrer

**Un fournisseur de
service (agriculteur)**



**Un bénéficiaire volontaire
pour financer des services**

Les étapes de construction d'un dispositif PSE public

- Qui porte ? Identifier le porteur du projet
 - Être en capacité de construire le dispositif, de le mettre en œuvre, de l'animer, de gérer la mise en paiement, le suivi administratif, les contrôles, ...
- Définir les services environnementaux à rémunérer
 - Quels services veut-on maintenir ou développer ?
 - Choisir les indicateurs adaptés pour évaluer ces services : associer les agriculteurs, les techniciens agricoles et environnementaux dans la construction
- Dimensionner financièrement le dispositif
 - Définir les limites territoriales et temporelles (généralement 5 ans)
 - Dimensionner une enveloppe globale : proportionnelle aux objectifs visés et permettant une rémunération juste des services rendus → paiement généralement proportionnel à un nombre point traduisant le niveau de service rendu
- Intégrer un régime d'aide existant ou créer un régime d'aide spécifique + possibilité d'y associer des financements privés (lien avec acteurs des filières agricoles nécessaire)

Facteurs de réussite = transparence + rémunération juste et incitative + simplicité

Qui paye des services environnementaux aujourd'hui et comment ?

La majorité des agriculteurs bénéficient d'aides de la PAC, les PSE sont versés hors de ce cadre tout en vérifiant qu'il n'y a pas de double financement

La Politique Agricole Commune (PAC)

- **Aides pour soutenir le revenu des agriculteurs** (DPB, paiement redistributif, DJA)
- **Aides environnementales** (écorégimes, MAEC, conversion à l'agriculture biologique)
Avec logique de compensation du manque à gagner
- **Aides couplées** (animales et végétales)

Qui met en œuvre et paye des services aujourd'hui ?

Souvent en co-financement :

Agences de l'eau

Collectivités :
« syndicats d'eau », PNR, EPCI, ...

Acteurs privés des filières agricoles

Dans quel cadre juridique ?

Régime exempté de notification du MTE

- Cadre légal sécurisé
- Expérimentations validées par l'État
- Solution clé en main

Régimes des « minimis »

- Max 50 k€ sur 3 ans
- Permet de financer des PSE locaux non notifiés
- Très utilisé par les petites collectivités

Régime d'aides d'Etat (notification)

- Construction libre du dispositif
- Nécessité de notifier l'aide avec le MASA
- Pour les grandes collectivités

Primes filières

- Rémunérer une performance environnementale par un prix d'achat plus élevé
- Peut-être complémentaire d'un PSE public

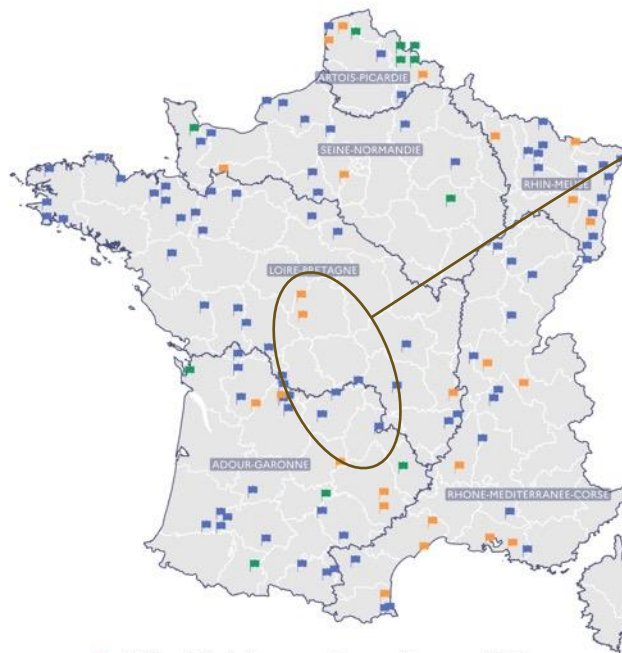
Une majorité de PSE pour réguler la qualité de l'eau

Expérimentation nationale conduite par les Agences de l'eau depuis 2019 pour valoriser les services autour des enjeux « eau »



Territoires « Paiement pour Services Environnementaux »

Enjeu environnemental principal - Novembre 2024



Limites des Agences de l'eau

Source : CGDD/SEVS/SDPPD3 d'après les données des Agences de l'eau
Cartographie : DGALN/NUM

Exemple de prime filière dans le Limousin

Versée par Beauvallet dans le cadre de la démarche commerciale « Or Rouge »

Services rendus évalués selon les critères de Haute Valeur Naturelle

Prime versée par kg de carcasse



Vers des PSE « Santé » ?

Même si la santé n'est pas considérée comme un service écosystémique en soi, **les choix agricoles façonnent de nombreux déterminants clés de la santé publique**

Réduire l'usage des pesticides permet d'améliorer :

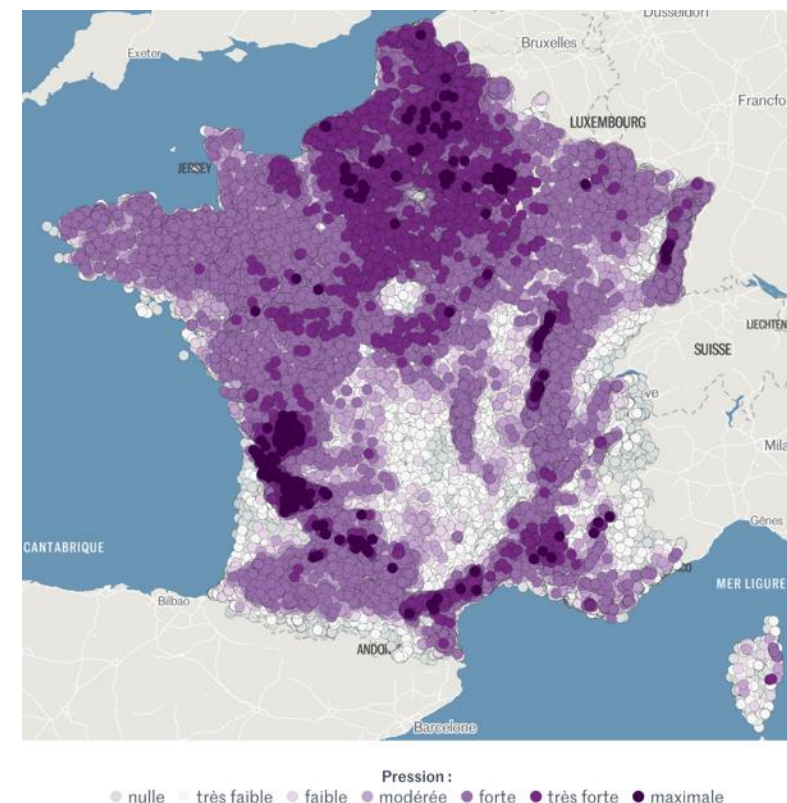
- la qualité de l'air
- la qualité de l'eau
- la qualité de notre alimentation (moins de résidus)

Peut-on rémunérer des pratiques agricoles pour leur effet sur la santé publique au-delà de la préservation de la qualité de l'eau ?

Avec quels indicateurs et quels financeurs ?

Le baromètre de la « pression pesticides » autour des écoles

Niveau de pression exercé par l'usage de pesticides, calculé à partir de l'indice de fréquence de traitement (IFT) moyen, pour chaque parcelle dans un rayon de 1 000 mètres autour des établissements scolaires, sur la période 2019-2022.



LA SEMAINE POUR LES
ALTERNATIVES
AUX PESTICIDES

20 AU 30
MARS 2026



Paielements pour la santé environnementale et humaine

La valorisation des services rendus par les pratiques agroécologiques

2. Protection de la ressource en eau

Le rôle essentiel des Agences de l'Eau



Loïg Météron

*Chargé d'intervention
agriculture à l'Agence de
l'Eau Artois Picardie*

PSE accompagnés par l'AEAP



2025-2030
**12^e Programme
d'intervention**
Ensemble, préservons l'eau
pour l'avenir durable de nos territoires

Paielements pour Services Environnementaux (PSE)



- **Qu'est ce qu'un Paiement pour service environnemental ?**
 - Transaction volontaire dans laquelle un service environnemental défini est acheté par un (ou plusieurs) acquéreur(s) à un fournisseur si et seulement si ce dernier assure effectivement le service.

Logique de **rémunération** (non de dédommagement)



- Les acquéreurs peuvent être des acteurs publics (Etat, collectivités, etc.) comme privés (propriétaires fonciers, entreprises, associations...)
- Il repose sur des constructions contractuelles fondées sur des termes juridiques.

Dispositif PSE

Des aides directes originales expérimentées par les Agences de l'Eau avec des acteurs pionniers de leur Bassin pour inspirer le Plan Stratégique National

PSE créé dans le cadre du plan Biodiversité en 2018

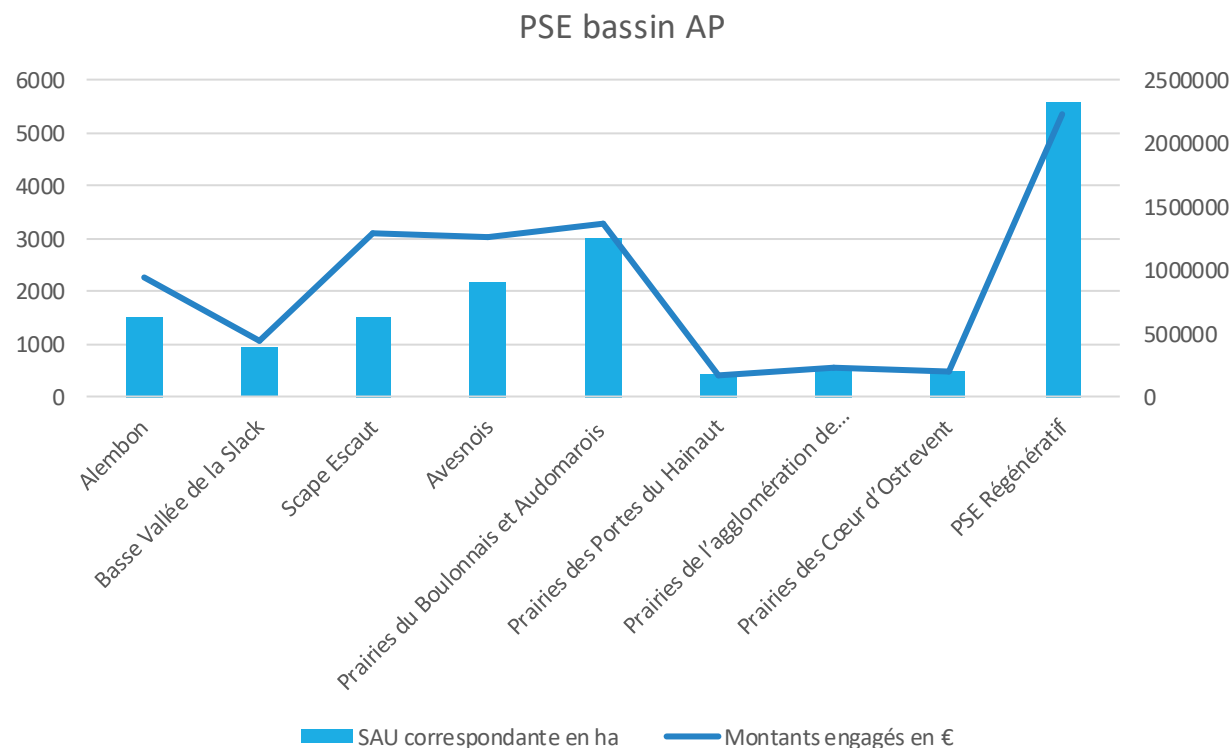


Objectifs du dispositif :

- ✓ Proposer une **autre logique de rémunération** que celle des dispositifs existants (MAEC, MAB, CAB...) répondant aux attentes des acteurs du secteur
 - ✓ Attribuer une **valeur aux services environnementaux**
 - ✓ Contribuer aux réflexions sur le Plan Stratégique National
- ➔ AAP lancé en 2020 : 4 PSE retenus, portés par 3 PNR

Aujourd'hui le régime PSE a été prolongé jusqu'en 2027 et est ouvert à tous les financeurs.

Etat des lieux des PSE déployés sur le Bassin Artois Picardie



Plus de 200
agriculteurs



100 €/ha/an
en moyenne

10 PSE sur le bassin Artois Picardie (PSE CALL hors graphique engagement financier à venir)

4 PSE territoriaux pionniers

PSE	PSE Basse Vallée de la Slack	PSE Alembon	PSE Scarpe-Escaut	PSE Avesnois
Zonage	6 communes – 480 ha	1 commune – Alembon – 476 ha	3 communes – 1488 ha	1 commune – Etouengt – 2052 ha
Contexte agricole et enjeux	Zone naturelle d'expansion de crues Prairies humides	Zone soumise à de fréquents ruissellements	Dégradation des prairies à enjeux floristiques et faunistiques et une régression et un entretien inadapté des fossés et des haies	Paysage bocager avec une biodiversité importante.
Objectif du PSE			 	
Indicateurs	- % de prairies inondées gérées durablement / SAU - Hétérogénéité culturelle - Quantité moyenne N min/ha SAU	- Densité de haies sur l'exploitation - Hétérogénéité culturelle - % couverture du sol - % terre non travaillée - IFT Herbicides	- Densité de haies et voies d'eau gérées durablement / SAU - Hétérogénéité culturelle - Fauche Tardive - % prairies pâturées - Quantité moyenne N min /ha SAU - IFT Global	- Densité de haies - Hétérogénéité culturelle - Quantité moyenne N min / ha de SAU
Nombre d'agriculteurs engagés	10 exploitations engagées	14 exploitations engagées	27 exploitations engagées	19 exploitations engagées
Taille moyenne et type d'exploitation	Elevage Taille moyenne 60 – 100 ha	Polyculture-élevage Grande taille (>100 ha)	Polyculture-élevage Taille « petite » : 52 ha	Elevage Taille moyenne de 112 ha (augmente par la présence de 2 GAEC)

- **PSE Herbe**

- PSE clé en main
- objectif maintien des prairies
- 3 territoires engagés (Boulonnais, Audomarois, Scarpe Escaut)
- Portage PNR et EPCI

- **PSE CALL**

- Objectif reconquête qualité ressource en eau
- Territoire : AAC
- 3 indicateurs (REH, BNI et IFT)
- 25 agriculteurs engagés la première année (bon niveau d'engagement)

PSE régénératif

Projet innovant de Paiement pour Services Environnementaux
(PSE) dans la Somme
adapté aux grandes cultures avec légumes d'industrie



proposé par

POUR
UNE AGRICULTURE DU
VIVANT

Objectifs pour l'Agence

Objectifs pour les masses d'eau ciblées

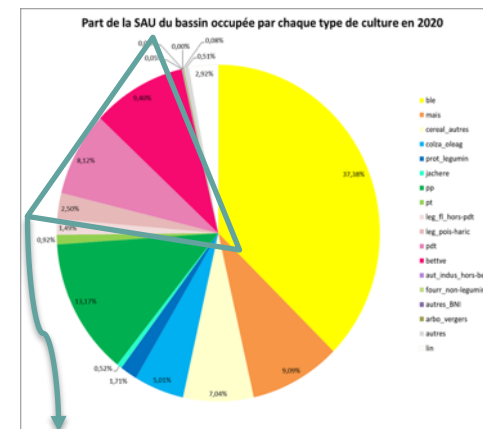
- ① Contribution au bon état écologique (DCE, SDAGE)
- ② Meilleure recharge des nappes, dans un SAGE au risque de tension quantitative (PACC, Plan Eau)

Intérêts de tester un dispositif innovant

- ③ Engager l'aval des filières dans une transition systémique (orientation 12èP)
- ④ Alternative aux MAEC, démonstrateur pour inspirer la future PAC (demande du MTECT)

Car constat:

- Pas de MAEC contractualisées en grandes cultures avec légumes d'industries
- Profil d'exploitation dominant dans le bassin, à très fort impact environnemental



Les pommes de terre et betteraves (rose) couvrent 18% de la SAU du bassin, et **causent 35% des IFT**

Intégration du PSE dans le projet pour massifier l'agro-écologie

- Modèle économique multi-acteurs pour répartir les sur-coûts de pratiques* «régénératrices» entre
 - Privé: Primes à la tonne
 - Privé: prêts bonifiés, caisse de péréquation, crédits carbone, etc...
 - Public: PSE*
 - Agriculteurs
- Accompagnement technique individuel, *par la mise en relation avec des conseillers reconnus*
- Approche collective: *animation d'un réseau*
- Flexibilité d'un PSE (vs MAEC), qui permet de tester de nouvelles pratiques

→ Demande financement AEAP



*Sur la base d'un projet précédent (CISV) dans le même secteur:
sur-coûts réels, trajectoires de progrès des agriculteurs

Dimensionnement et budget

- 100 agriculteurs, ~20'000 ha
- Budget sur 6 ans → 2029 (2 campagnes d'engagement, 2024 puis 2025)

	Coût	Montant sollicité ou PF	Dont tranche 2024
Paielements directs PSE	6 000 000 €	6 M€	2 M€
Animation et pilotage du PSE, diagnostics IR, sur 2024-2029	870 050 €	404 880 €	62000 €



Restitution des résidus,
couverts végétaux,
limitation du travail du
sol



Légumineuses, apports
d'effluents/amendements



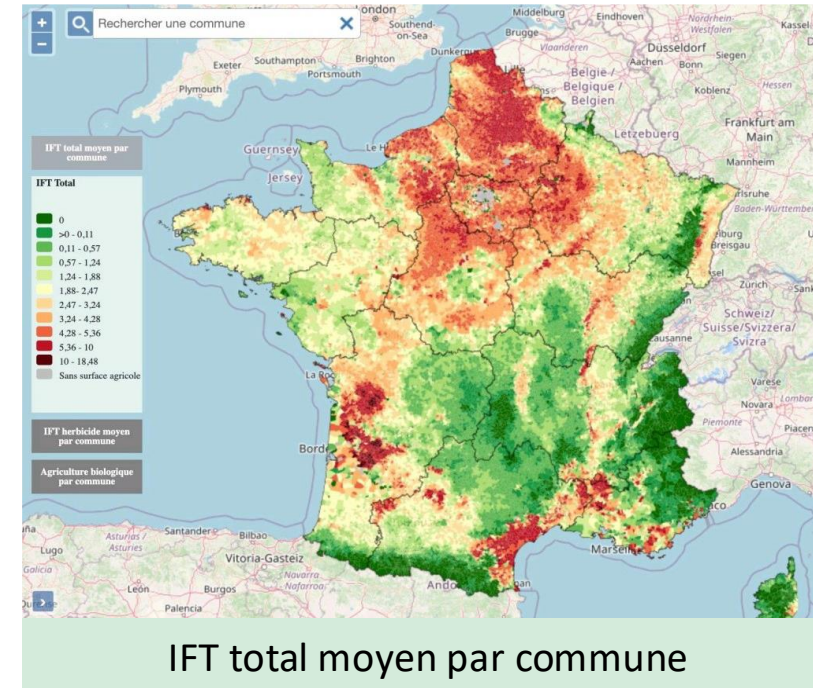
Cultures associées, rotation,
ressources pour auxiliaires,
équilibre nutritionnel, rhizobiote
protecteur, etc...



Aide pour la protection des captages dans le bassin Artois Picardie

Contexte

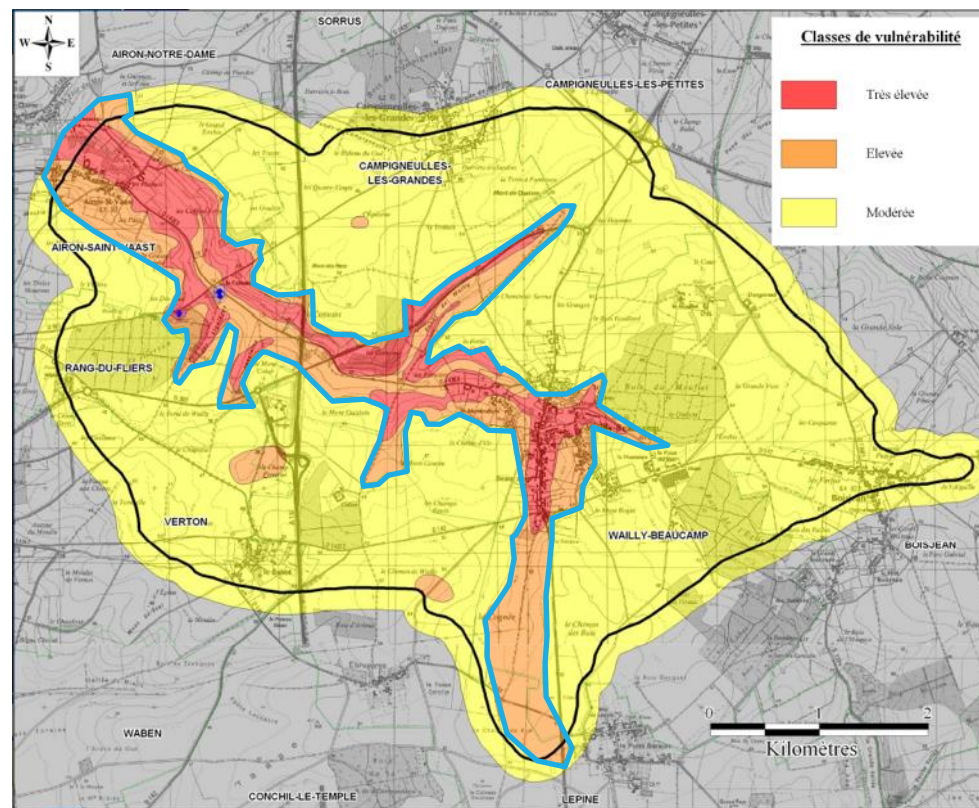
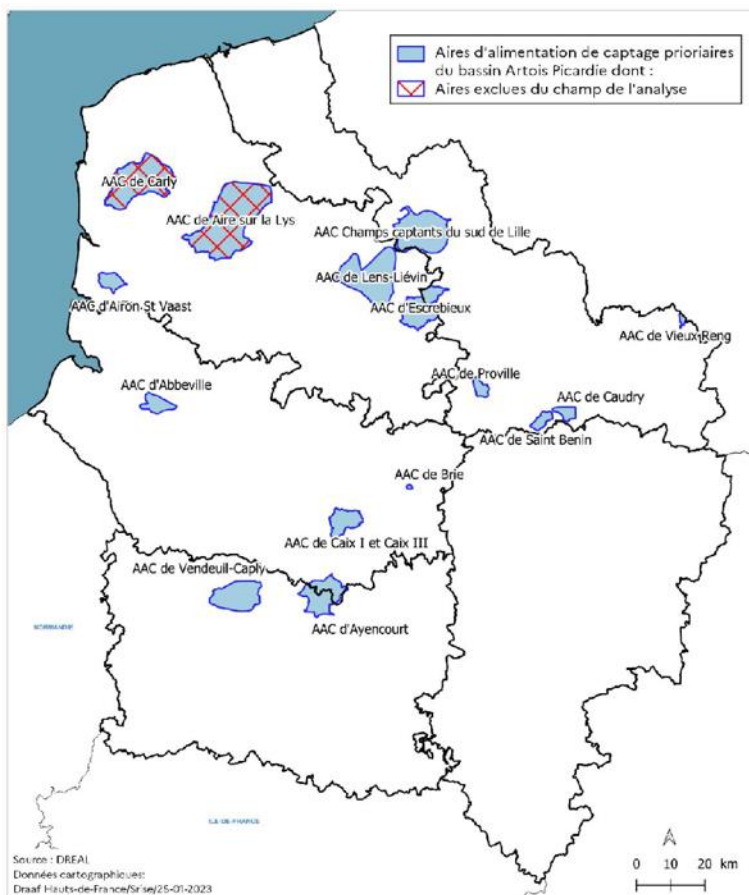
- **Situation du bassin Artois Picardie**
 - Agriculture intensive avec des cultures à forte valeur ajoutée et un recours important aux intrants
 - Peu de contractualisation de mesures environnementales (MAEC, PSE) en grandes cultures
 - Cultures industrielles à forte valeurs ajoutée identifiées comme un frein au changement de pratiques
 - 300 captages sont considérés comme dégradés par les nitrates et/ou les produits phytopharmaceutiques et leurs métabolites



Aide expérimentale captages

- **Territoire concerné**

- Expérimentation sur une surface restreinte (14 000 ha) : les zones de plus forte vulnérabilité des AAC des captages « ultra prioritaires » du bassin AP



Périmètre de l'aide

Aide expérimentale captages

- **Principe de l'aide**
 - Engagement sur 5 ans
 - Aide localisée à la parcelle
 - Déploiement dans les territoires disposant d'un CARE validé
 - Ambition environnementale forte (BNi ou pas de traitement phyto et fertilisation très limitée)
 - Rémunération importante (en moyenne 500€/ha/an) pour compenser l'abandon des cultures à forte valeurs ajoutée et/ou la diminution significative des rendements
 - Aide modulable et personnalisée :
 - 2 voies d'accès : BNi ou pratiques (0 phytos et fertilisation limitée)
 - Rémunération basée sur la compensation des rotations réalisées les 5 dernières années

Aide expérimentale captages

- **Budget** 
 - 12^{ème} programme : enveloppe de 20M€ pour les années 2026 et 2027
- **Stratégie de déploiement** 
 - 2 périodes d'engagements printemps 2026 et 2027
 - Instruction et paiement par l'AEAP
 - Promotion du dispositif et accompagnement des bénéficiaires par l'AEAP (prestation)
 - Accompagnement communication par l'AEAP
- **Evaluation du dispositif** 
 - Dispositif fera l'objet d'une évaluation (freins, leviers, impacts sur l'eau et les exploitations...)
 - Objectif : alimenter la réflexion sur les modalités d'accompagnement des agriculteurs dans l'objectif de protection de la ressource en eau

Particularité d'un régime d'aide spécifique

- Dispositif adapté au contexte et aux enjeux locaux
mais
- Nécessité de notification à la commission européenne
 - Besoin d'une validation du MASA (>1 an avec soutien actif du préfet)
 - Acceptation de la CE (17 questions, mais validé après 1 A/R)
- Gérer « seul » l'aide (promotion, accompagnement, instruction des demandes , des paiements, contrôles...)



2025-2030
**12^e Programme
d'intervention**

Ensemble, préservons l'eau
pour l'avenir durable de nos territoires

LA SEMAINE POUR LES
ALTERNATIVES
AUX **PESTICIDES**

20 AU 30
MARS 2026



Paielements pour la santé environnementale et humaine

La valorisation des services rendus par les pratiques agroécologiques

3. Expérimentation de PSE-Santé

Le rôle des collectivités

Mathilde Noël

*Chargée de mission
Développement politique
agricole pour Douaisis
Agglo*

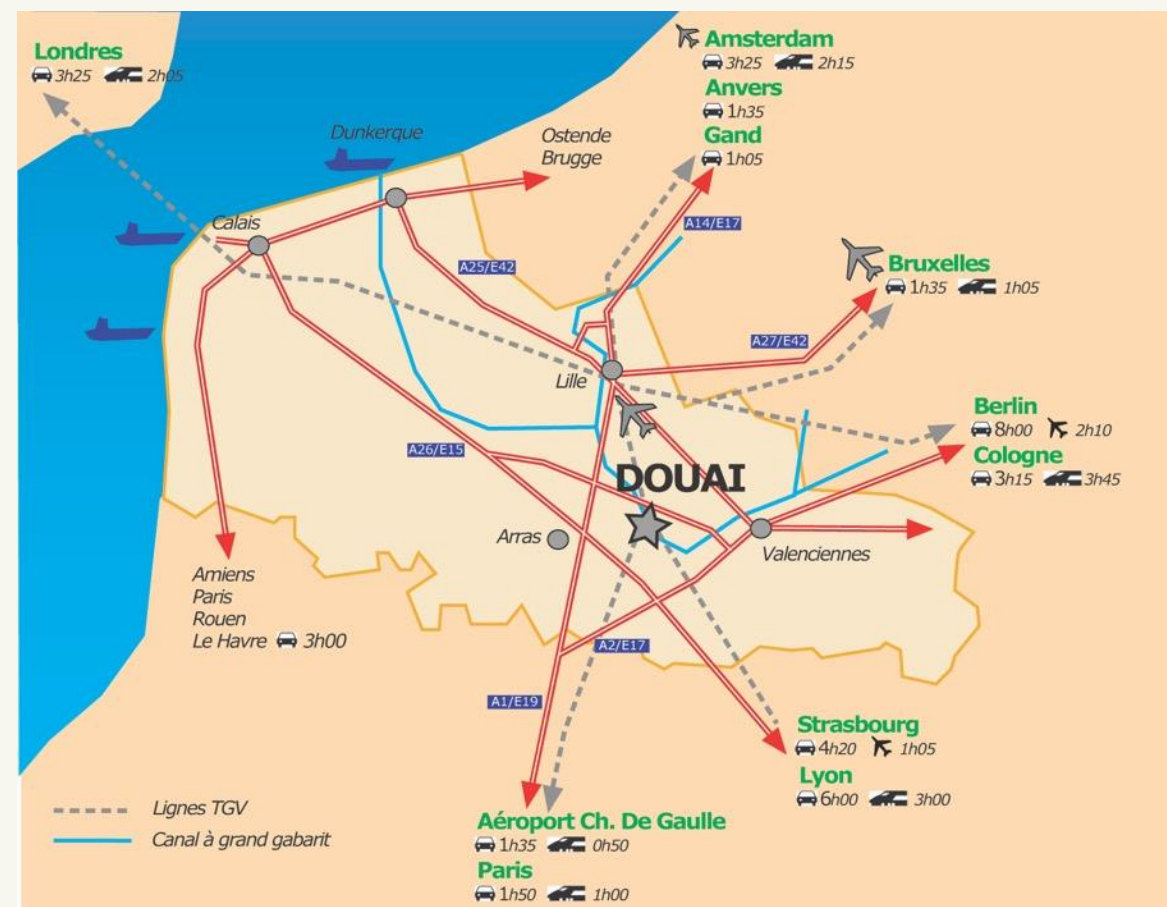


Mathilde Ducro

*Chargée de mission
alimentation & santé
environnementale à
Solagro*



Le territoire de Douaisis Agglo



Le territoire de Douaisis Agglo



35 communes

150 000 habitants dont 84 % habitant en zone urbaine



Surface agricole utile : 12 774 ha (50% surface totale)

189 exploitations – 16 en agriculture biologique / 70 en circuits courts

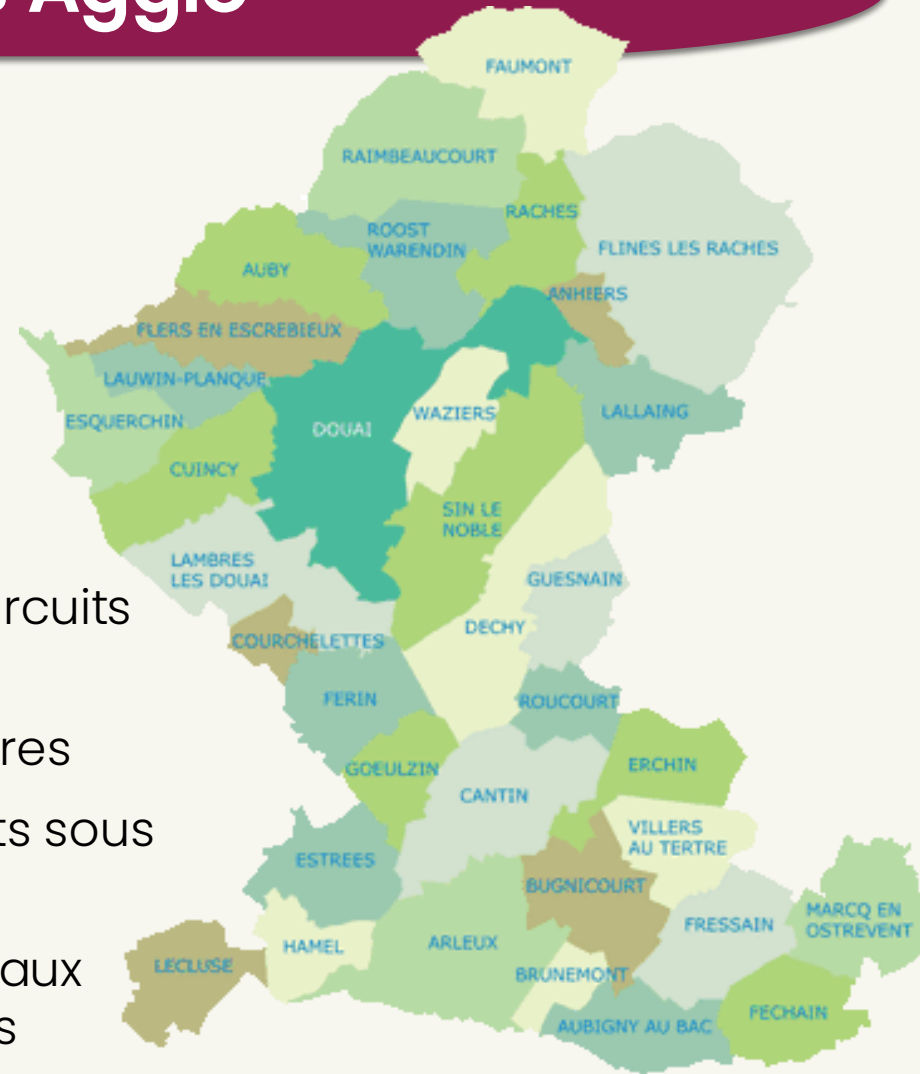


Territoire spécialisé : 62 % de la SAU occupée par 3 cultures

Enjeux d'accessibilité alimentaire forts : 21 % des résidents sous le seuil de pauvreté



Enjeux de santé : sur-représentation des maladies liées aux pratiques alimentaires, augmentation de l'obésité et des troubles nutritionnels



Une démarche progressive pour une politique globale



1 136 000 €*

Dont 51% à la charge de Douaisis Agglo

* Budget 2024 de la politique agricole et alimentaire, comprenant l'ingénierie

Projet Alimentaire Territorial : depuis 2007

- développer et accompagner la transition agricole et alimentaire du territoire
 - Améliorer des pratiques agricoles du territoire, afin de préserver l'environnement et la santé des habitants.

2023 : réalisation d'une prospective à horizon 2050 :

En 2050, dans le scénario du territoire	En 2020, la situation actuelle, la tendance observée
Evolution des modes de productions	
30% des surfaces en agriculture biologique	3%
60% des surfaces en agriculture intégrée	2%
10 % des surfaces en agriculture conventionnelle	95 %
Evolution de l'utilisation des terres	
300 ha supplémentaires de cultures maraîchères	Actuellement : 900ha x1,6 entre 2010 et 2020
x4 surfaces en fruits soit 30 ha supplémentaires	Actuellement : 8ha
Légère augmentation des surfaces en céréales/oléoprotéagineux (+ 100 ha céréales)	Tendanciel : + 400ha en 2050 Actuellement 6 100 ha



- Il est nécessaire de construire un levier fort d'incitation à l'amélioration des pratiques agricoles en faveur de l'eau, de l'environnement, de la biodiversité et de la santé. Et **ce levier réside dans le partage financier de la prise de risque du producteur sur sa ferme.**
- **Double constat :**
 - Les aides financières actuelles à destination des agriculteurs étaient de plus en plus **localisées sur des thématiques ou des zones géographiques.**
 - Douaisis Agglo -> limitée pour mettre en place des aides directes financières pour les agriculteurs
- Le seul outil mobilisable permettant de lever ce frein et d'accompagner et renforcer le changement de pratiques agroécologiques sur le territoire est donc un **Paiement pour Services Environnementaux et de Santé Publique.**

- Accompagner **humainement, techniquement et économiquement** le changement de pratiques agricoles sur le territoire
 - Avec un soutien renforcé envers les petites et moyennes exploitations
- **Un dispositif propre à Douaisis Agglo, basé sur le principe des PSE :**
 - rémunération sur condition d'engagement et de mise en place de pratiques agricoles bénéfiques à la qualité de l'eau, de l'air, des sols et de la santé publique
 - En définissant des critères de santé humaine et environnementale ;
- **Périmètre du dispositif :** tous les agriculteurs du territoire et de l'AAC de Férin, en agriculture conventionnelle et biologique ;
- **Contractualisation pluriannuelle avec les agriculteurs :** rémunération annuelle sur condition de mise en place de bonnes pratiques agricoles ;
- Souhait de construire un **modèle économique hybride avec des financements publics / privés**

Un projet partenarial



- Partenariat entre territoires et associations

Coordination du projet



Territoire pilote



Territoire témoin



Expertise scientifique et
médicale et formation



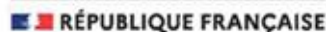
Expertise terrain et
mobilisation agriculteurs



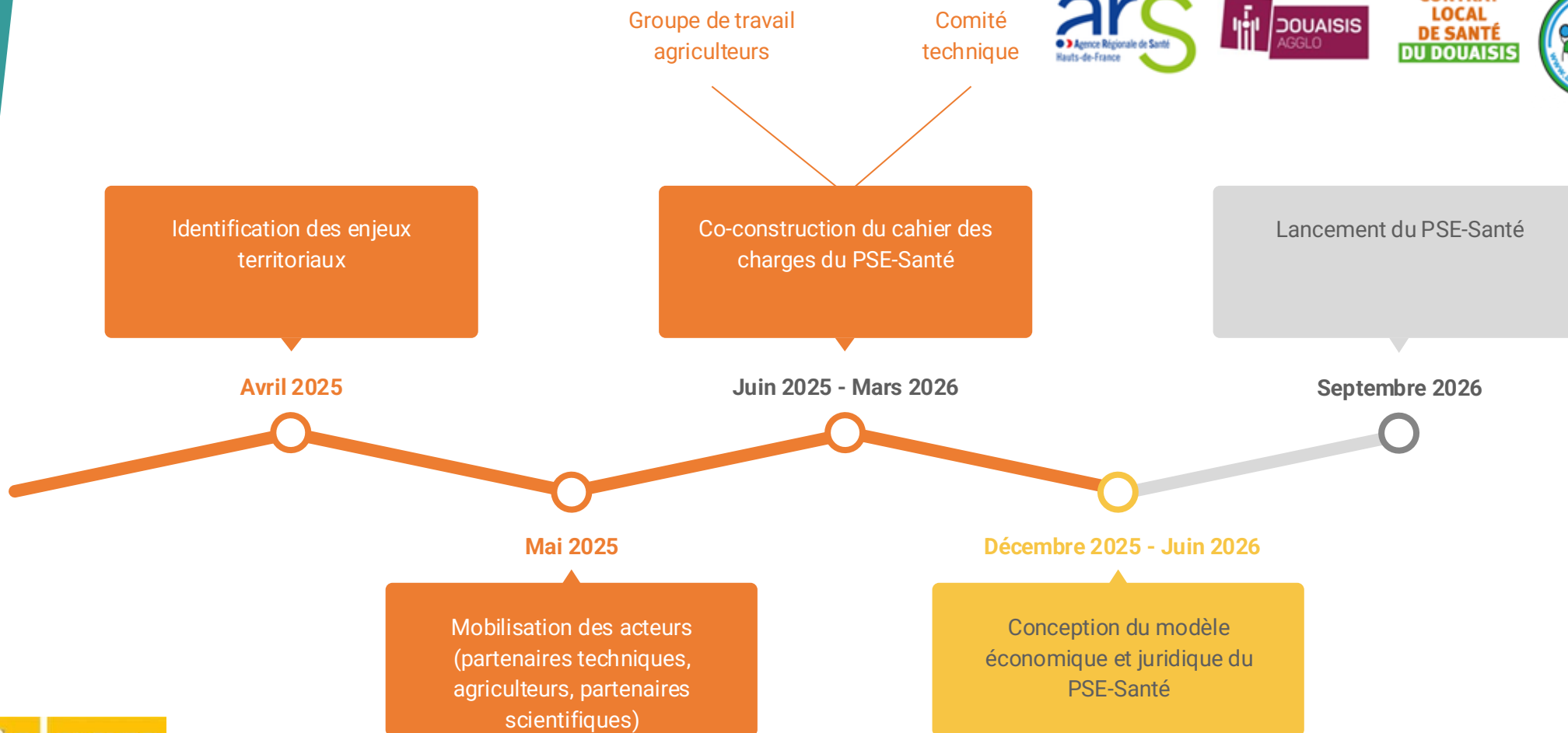
- Projet lauréat du PNA 2024-2025 et soutien du Groupe Vyv et AE Artois Picardie



Label reconnu par l'État



Une co-construction avec les acteurs territoriaux



Vers une meilleure prise en compte des enjeux de santé publique

La santé dans le PSE ?

- **Sensibilisation des agriculteurs du groupe de travail** : échanges avec des médecins et prise en compte des enjeux de santé dans la conception du PSE
- Des **indicateurs** qui prennent en compte la santé des agriculteur·ices et de la population riveraine
 - Qualité de l'air, qualité de l'eau, qualité de l'alimentation ...
- Pour les agriculteurs engagés dans le PSE-Santé, **sensibilisation aux enjeux de santé environnement en agriculture via un module de formation obligatoire**
- **Une dynamique territoriale de travail interdisciplinaire** : agriculture, santé, environnement et biodiversité

LA SEMAINE POUR LES
ALTERNATIVES
AUX PESTICIDES

20 AU 30
MARS 2026



Paielements pour la santé environnementale et humaine

La valorisation des services rendus par les pratiques agroécologiques

4. Santé et transition agroécologique

Le rôle des acteurs de santé, comme les mutuelles



Martin Rieussec-Fournier

*Président de l'Association
des mutuelles pour la
santé planétaire*



Paielements pour la santé environnementale et humaine

-

Pesticides, bio et mutuelles santé en Europe



MUTUELLES pour la
SANTÉ PLANÉTAIRE

Créons un nouveau chapitre de la santé publique en Europe

AU REVOIR !

LES PESTICIDES

BONJOUR !

LES SOLUTIONS



Plus de 14 millions de Français et Belges protégés par les mutuelles engagées dans l'Odyssée pour notre santé en Europe

AU REVOIR !

LES PESTICIDES

BONJOUR !

LES SOLUTIONS



Pourquoi l'engagement des mutuelles ?

“Les mutuelles sont des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Elles mènent une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie.”

Chapitre 1° du Code de la Mutualité

“La Mutualité a sa place marquée dans l'organisation française de la Sécurité sociale. Elle doit être l'élément moteur, l'élément qui prend les initiatives nouvelles et réalise les expériences, qui va de l'avant.” **Ambroise Croizat, créateur de la Sécurité Sociale**

“La santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix du monde et de la sécurité ; elle dépend de la coopération la plus étroite des individus et des États.”

Préambule de la Constitution de l'OMS en 1946.

Pourquoi l'engagement des mutuelles ? suite

- =) Parallèle entre drames amiante et drames des pesticides "Tous exposés"
 - =) Explosion des maladies chroniques (ALD) met en péril système de protection sociale
 - =) Contexte PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale) sans ambition pour la prévention et d'un déficit quasi continu de la branche maladie depuis le début des années 1990.
-

Pourquoi l'explosion des maladies chroniques (ALD) met en péril système de protection sociale ?

13,8 millions de personnes reconnues en ALD en 2022 soit 20,1 % de la population
=> 20 millions avec une ou plusieurs maladies chroniques

66,1 % : part des dépenses totales de l'Assurance Maladie pour le dispositif ALD

+75 % augmentation du nombre de personnes prises en charge pour un diabète sur la période 2005-2022 (bien supérieure à la croissance démographique de +7,7 %).

+2,8 % rythme d'évolution annuel moyen du nombre bénéficiaires ALD de 2005 à 2022

165 milliards d'euros : Projection des dépenses de santé remboursées aux bénéficiaires ALD à l'horizon 2035 (contre 112 milliards en 2021), si la tendance actuelle de +3,4 %

Pourquoi l'engagement des mutuelles ? suite

=) Conséquences pour les mutuelles de l'augmentation des ALD :

Cette « épidémie de maladies chroniques » menace directement la viabilité du système de protection sociale. Face à l'envolée des dépenses que le régime obligatoire ne pourra probablement pas couvrir seul, les complémentaires santé risquent de voir leurs cotisations augmenter mécaniquement pour maintenir l'équilibre.

Les mutuelles ont intérêt à investir massivement dans la prévention via la transition agroécologique afin de traiter les causes de ces maladies et enrayer cette hausse structurelle des coûts.

Nos demandes

- *Appliquer la législation Européenne sur l'évaluation de la toxicité des pesticides.*
- *Maintenir l'objectif de réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides dans l'UE d'ici à 2030.*
- *Réaliser 20% minimum d'alimentation bio dans les marchés publics alimentaires.*
- *Mettre en œuvre un Europe 100% agro-écologique sans pesticides d'ici 2050 et 25% d'ici 2030.*



MUTUELLES pour la
SANTÉ PLANÉTAIRE

Que pourrait faire l'association des Mutuelles pour la santé planétaire en faveur des "Paielements pour la santé environnementale et humaine"

- 1) Faire connaître l'existence de ce dispositif aux 20 mutuelles membres
- 2) Réfléchir à un plaidoyer en France et en Europe dédié renforcer ce dispositif
- 3) Réfléchir à une demande d'implication de la Sécurité Sociale avec l'Article 51

=> *L'Article 51 est un dispositif unique de soutien à l'innovation en santé avec deux atouts :*

- 1) Accompagnement en priorité des initiatives venant du terrain.*
 - 2) Des modalités d'entrée dans le droit commun sont prévues à l'issue de l'expérimentation.*
-

Andy Battentier, Jean-Pierre Descan,
Jocelyne Le Roux, Damien Weidert,
& Martin Rieussec-Fournier

SANTÉ PLANÉTAIRE

**Le temps des solutions
mutualistes**

LES
LIENS QUI
LIBÈRENT



MUTUELLES pour la
SANTÉ PLANÉTAIRE

Réponse à vos questions

LA SEMAINE POUR LES
ALTERNATIVES
AUX PESTICIDES

20 AU 30
MARS 2026



Paielements pour la santé environnementale et humaine

La valorisation des services rendus par les pratiques agroécologiques

Webinaire – Lundi 23 mars 2026 – de 13h à 14h30





Merci de votre participation !

Pour suivre nos travaux : rendez-vous sur solagro.org

